

Union des sociétés locales de Blonay (USL)

Procès-verbal de la séance ordinaire de comité tenue le 10 mars 2014  
Maison Picson à Blonay

Présents : Robert Duncombe, président  
Aurèle Vuadens, Municipal, représentant de la municipalité  
Jean-Jacques Vuadens, membre  
Claude Vahlé, membre  
Nicole Ravet, nouvelle présidente de Donnaccord, membre  
Mme Josiane Cardinaux-Pot, ancienne présidente de Donnaccord (démissionnaire du comité de l'USL suite au changement de fonction – sa dernière séance)  
Sébastien Guex, membre  
Stéphane Jacquemet, trésorier  
Yves Claude, secrétaire a.i.

Bienvenue		
	M. Duncombe souhaite la bienvenue à tous les membres présents et particulièrement à la nouvelle présidente de Donnaccord, Mme Nicole Ravet	
Rapport du Président		
	<p>Bilan 2013-2014 :</p> <p>1. Mérite USL-USAL</p> <p>2. Premier week-end de septembre : tournoi boule ferrée. M. Duncombe regrette la diminution du nombre d'équipe au fur et à mesure des années.</p> <p>3. Grand prix des villes sportives qui s'est déroulé en 2013 à Bulle. Toujours difficile de trouver une équipe qui doit être composée de 2 femmes et 7 hommes, mais le problème se pose dans d'autres communes également. Pour 2014 il est prévu une équipe unifiée avec St-Légier. La manifestation aura lieu au Centre Mondial du Cyclisme (CMC) 21 juin. Chef d'équipe : Johan Hochuli, secondé par R. Duncombe</p> <p>4. Fête du 125<sup>e</sup> de l'Echo des Pléïades. Don en espèces de 125.— de la part de l'USL. Prochainement 175<sup>e</sup> anniversaire de l'Abbaye des Carabiniers 16 et 17 mai. Que faire, quelle somme prévoir ? Rappel de S. Jacquemet pour les anniversaires : lorsqu'une société fête un anniversaire d'un multiple de 25 ans. Robert Duncombe demande au secrétaire pour les prochaines dates d'anniversaire 16 mai : aussi les mérites de Blonay/St-Légier</p> <p>5. Pendant l'année, formation de deux commissions : une pour les salles sous la présidence de Jean-Jacques et l'autre pour le rapprochement : Sébastien Guex. Arrivée spontanée d'un secrétaire, le soussigné. Chacun se présente à la faveur de l'arrivée de Nicole Ravet</p>	YCL proch séance
Rapport du Caissier		
	<p>Exercice se termine au 31 mars. Plus qu'une société qui n'a pas payé sa coti. Résultat : bénéfice approx 1'000.—</p> <p>Pas d'augmentation des primes et cotisations</p> <p>Plus de détails seront donnés lors de l'AG.</p> <p>Site internet : pas beaucoup de mouvement ces derniers temps. Eventuellement mettre une annonce pour le Mérite.</p> <p>Stéphane doit voir en bilatérale avec Aurèle Vuadens ce qui doit être mis en ligne et les liens avec ceux de la commune</p> <p>Mise à jour de la liste des boissons est à jour</p> <p>Le nombre de visite sur notre site n'est pas répertorié. L'attractivité est garantie par la banque d'images.</p>	S. Jacquemet A. Vuadens, proch séance
Rapport de J.J.-Vuadens		
	Suite et malgré l'assemblée générale de l'année passée, le contact demeure laborieux avec les sociétés. On déplore l'absence du Basket par exemple. Il est	

	<p>nécessaire de tenir une réunion pour avoir un contact avec la commune et pour unifier les demandes. Il est nécessaire également de casser le mythe (totalement infondé d'ailleurs...) de pouvoir disposer des locaux automatiquement en faisant partie de l'USL. J-J Vuadens rappelle que toutes les sociétés ne jouent pas le jeu des réservations conformes à la réalité et aux nécessités. Ainsi des réservations d'heures inexistantes (réservations fantômes) ET des attribution sauvage des salles sont courantes. Il faut impérativement combattre ces situations afin d'assurer une certaine équité de traitement entre toutes les sociétés.</p> <p>Fait nouveau : Ecole du Haut-Lac, une société va demander des salles sur le mode du bien connu « premier arrivé – premier servi ».</p> <p>Attribution de salle à de nouveaux occupants doit se faire par l'entremise de l'USL. Problème relevé et qui doit être résolu : certains utilisateurs de salles pour des évènements ponctuels accordés par la Muni occupent la salle parfois même le soir d'avant. Ce qui fait que certaines sociétés (le tennis de table p.ex.) doit s'entraîner dans des salles déjà décorées et faire extrêmement attentions aux décors !!! Si la situation semble acceptable pour les entraînements, il en va évidemment bien différemment pour les compétitions !!!</p> <p>Jean-Jacques demande un meilleure concertation entre les acteurs, la Municipalité et l'USL. Certaines sociétés passent directement par la Municipalité et obtiennent des salles. Situation notablement injuste, de l'avis de Jean-Jacques, et qui doit être combattue...</p> <p>Jean-Jacques précise qu'il s'agit bien souvent de gestion au cas par cas....</p> <p>Gestion difficile d'ailleurs, car personne ne sait bien qui détient l'autorité en la matière. Ellen Mellina s'occupe de la planification des salles de Blonay uniquement et la complication provient également du fait que des salles sont aussi louées aux sociétés de St-Légier.</p> <p>Ellen et Robert conviennent qu'au mois de mai de chaque année on établisse les plannings.</p> <p>Jean-Jacques précise que les société doivent gérer les offres d'activités en fonction de la disponibilité des locaux et non plus en fonction de la demande de leurs membres. A quoi bon pour une société d'organiser une activité (respectivement de la promettre) si aucun lieu ne peut être prévu pour l'exercer ?</p> <p>Il relève également certaines difficultés pour le type d'activités : sport, troc, etc...</p> <p>Jean-Jacques demande qu'un appel soit lancé pour que les adresses internet et adresses e-mail soient toujours à jour. Il suggère que pour chaque société il y ait une adresse générique.</p> <p>Réflexion et travail de fond à fournir à propos des adresse mail des membres de l'USL – proposition à faire par le Président ?</p>	
Rapport de S. Guex		
	<p>Sébastien rappelle quelques points importants.</p> <p>USL : Union des sociétés locales (Blonay) et USAL (union des sociétés et associations locales (St-Légier).</p> <p>Séances dites « de rapprochement » : 19 septembre première séance, 31 octobre 2<sup>e</sup> séance.</p> <p>Sébastien rappelle les tâches des uns et des autres, et la nécessité d'avoir une coordination.</p> <p>USL : 31 membres USAL : 22 membres</p> <p>La comptabilité peut être fusionnée entre les deux Unions de sociétés locales.</p> <p>Il rappelle la nécessité de mener un travail de fond à propos de la répartition des salles.</p> <p>Jean-Jacques Vuadens pense que le groupe de réflexion n'est pas prêt pour l'AG de l'USAL, dont le point 12. Prévoit « communications et propositions du comité – groupe de réflexion USAL de St-Légier et USL de Blonay. Une discussion est lancée sur le thème. La décision est prise de prévoir un point évoquant seulement « Informations sur un rapprochement entre l'USL Blonay et l'USAL St-Légier ».</p> <p>Comme dit, il s'agira d'une « information » mais en aucun cas de « propositions ».</p>	
Présentation de M. Aurèle Vuadens, Municipal		
	M. Vuadens rappelle le règlement d'application relatif au subventionnement des sociétés locales de Blonay et St-Légier.	

	<p>La Municipalité reçoit très souvent des demandes de subventions. Elle tient compte de l'implication des sociétés dans le village. Une discussion est en cours avec St-Légier afin d'harmoniser les pratiques. M. le Municipal D. Epp a hérité du dossier à St-Légier.</p> <p>M. Vuadens précise qu'il s'agira d'abord de voir si on peut collaborer entre les deux communes, et si oui comment...</p> <p>M. Vuadens rappelle que la Commune subventionne de manière indirecte les sociétés par le fait que les salles ne sont pas louées par la municipalité, et que celle-ci met à disposition du personnel communal.</p> <p>M. Vuadens rappelle la difficulté de trouver un indice de pondération en fonction de l'utilisation de la salle, du type d'usage, du nombre de membres.</p> <p>Voici ce qui a été défini en 2014 : agenda en commun au 2 communes (exemple : Clos-Béguin 6 et école Haut-Lac ont à nouveau des salles nouvelles)</p> <p>L'agenda sur internet est envisagé. Les Municipalités vont établir un concept pour la mise à disposition des salles. Personnes intervenantes : Nicole Fuchs pour St-Légier et Ellen Mellina pour Blonay.</p>	
<p>Mise au point de l'ordre du jour de l'assemblée générale du 1<sup>er</sup> mai</p>		
	<p>Décision est prise de faire une information sur l'avancement des travaux de réunification des USL/USAL au point 5) rapprochement</p> <p>Jean-Jacques Vuadens propose que le tournus des sociétés se fasse sur 3 ans à la manière de la suppléance dans le cadre de vérification des comptes.</p> <p>Nicole Ravet confirme que sa présence au sein de l'USL pourra poser des problèmes de calendrier. Elle se réserve la décision de poursuivre au sein du Comité à l'issue de la présente séance.</p>	
	<p>Jean-Jacques Vuadens demande à Aurèle Vuadens quel montant va être demandé pour les frais de police pour les fêtes de Blonay ou autres manifestations.</p> <p>Réponse attendue</p>	<p>M. A. Vuadens Proch séance</p>

Rappel des prochains événements :

Jeudi 1<sup>er</sup> mai, 19 :30 à la Maison Picson : AG USL

La séance est levée à 21 :35 par le Président.

(signé)  
Yves Claude  
Secrétaire a.i. de l'USL  
Ch. du Lacuez 56  
1807 Blonay